

## CHRS L'ÎLOT VAL-DE-MARNE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

**2023**

# PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

---

**Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.**

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

# SOMMAIRE

---

<b>QUELQUES MOTS SUR L'ANNEE ECOULEE .....</b>	<b>4</b>
<b>L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>6</b>
1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT .....	7
2. ÉQUIPE .....	8
3. MOYENS FINANCIERS .....	9
<b>LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2023 .....</b>	<b>10</b>
1. PROFIL - L'ACCUEIL D'ENFANTS MINEURS .....	10
2. MOYENNE D'ÂGE - DES RÉSIDENTES PLUS JEUNES .....	12
3. ÉTAT DE SANTÉ - FORTE PRÉVALENCE DES TROUBLES SOMATIQUES.....	13
4. LA DURÉE DES SEJOURS - PLUS COURTE MAIS AVEC UNE FORTE DISPARITÉ.....	18
5. LES SORTIES - TOUJOURS MAJORITAIREMENT POSITIVES .....	19
6. SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI - ÉVOLUTIONS POSITIVES PENDANT L'ACCUEIL .....	19
7. L'ACCÈS AU LOGEMENT - MOINS DE PROPOSITIONS .....	22
<b>LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....</b>	<b>25</b>
1. VIE DE L'ÉQUIPE - PLUS DE STABILITÉ ET DES POSTES POURVUS .....	25
2. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT .....	26
3. L'ACCUEIL DE RÉSIDENTES SOUS MAIN DE JUSTICE - LES PREMIERS PLACEMENTS EXTÉRIEURS.....	32
4. L'INSCRIPTION DANS LA DÉMARCHE QUALITÉ ET L'ÉVALUATION EXTERNE .....	33
<b>PERSPECTIVES 2024.....</b>	<b>35</b>
<b>MERCI À NOS PARTENAIRES .....</b>	<b>37</b>

# QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

---

*Puisque la beauté est rencontre,  
Toujours inattendue, toujours inespérée,  
Seul le regard attentif peut lui conférer  
Étonnement, émerveillement,  
Emotion, jamais identiques.*

François Cheng, L'éternité n'est pas de trop.

2023 a été le premier exercice en année pleine depuis notre installation en juillet 2022 sur notre site de Fontenay-sous-Bois. Elle a été riche en projets, en partenariats et soutiens nouveaux ou réaffirmés et en rencontres nouvelles, ce qui a permis d'étoffer encore notre équipe de bénévoles notamment autour des apprentissages du français, du yoga ou de la recherche d'emploi.

Riche de nombreux ateliers, sorties et projets ont été réalisés tout au long de l'année. Ainsi, un vestiaire solidaire a été organisé au sein du CHRS après que la société ACRELEC, qui avait organisé auprès de ses salariés une collecte de vêtements, nous les donne au profit de nos résidents. Des ateliers Zumba et Work out ont été animés par des agents d'accueil. Une sortie à Cabourg au profit de trois enfants accompagnés de leur mère qui leur a fait découvrir les joies des bains de mer et des jeux dans les vagues. Plusieurs sorties culturelles ont également été proposées : au musée de l'Homme, ou pour assister à des spectacles musicaux et de danse ou à des projections de films dans le cadre de notre partenariat avec Fontenay-sous-Bois en Scène. Une fête de fin d'année avec repas, cadeaux et soirée karaoké pour terminer 2023 en beauté.

Cette année nous avons également renouvelé notre partenariat avec la compagnie des Marlins qui a animé des ateliers de théâtre mêlant textes personnels à ceux de William Shakespeare, du mime à des improvisations sonores.

Avec le soutien financier de la Fondation Notre-Dame nous avons pu mettre en œuvre d'importants projets qui nous ont permis de mettre en valeur nos espaces extérieurs au profit des personnes accueillies avec notamment un atelier collectif de construction de meubles de jardin à partir de matériaux de récupération. Un projet citoyen d'initiation au compostage et au tri des déchets engagé auprès des résidentes.

La fondation Notre-Dame soutient également nos projets de jardin convivial, de potager et d'atelier cuisine qui contribuent à la promotion de la santé en permettant aux résidentes de consommer des aliments saisonniers frais et de cuisiner des repas équilibrés avec un budget contraint. Ces deux ateliers sont complémentaires. Le potager fait connaître les différents légumes, fruits, aromates. Il suscite la curiosité à leur égard et contribue à les rendre plus familiers. L'atelier cuisine, en s'appuyant sur le savoir-faire des résidentes, fait découvrir des recettes qui rendent plus attractifs les produits de saison récoltés dans le potager. En associant les enfants et les parents lors des ateliers cuisine, nous contribuons également à l'éducation au goût des enfants. Une équipe salariée beaucoup plus stable que par le passé y contribue et a permis que cela prenne forme.

Nous avons obtenu également cette année l'accord de la DRIHL du Val-de-Marne pour que 5 places puissent être mobilisées pour des orientations gérées directement avec les SPIP franciliens pour accueillir des femmes isolées en aménagement de peine sous la forme de Placement à l'extérieurs (PE) ou en Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE). Dans le même temps, le CHRS a été conventionné par la DISP de Paris pour l'accueil de ce public sous main de justice. Fort de cela, nous avons invité les SPIP de milieu fermé des centres pénitentiaires franciliens pour femmes. Ces rencontres ont été l'occasion de leur faire découvrir le nouveau site de Fontenay-sous-Bois, nos conditions d'hébergement et nos actions d'accompagnement. Elles ont permis également de définir les modalités de fonctionnement entre les SPIP et le CHRS pour les orientations en direct des personnes sous écrou, et d'articuler les démarches auprès des magistrats qui fixent par jugement ou ordonnance les conditions particulières à chaque placement. Pour la première fois, le CHRS a donc pu accueillir des femmes en placement à l'extérieur.

Enfin, notre implantation sur la commune de Fontenay-sous-Bois s'est poursuivie. Notre ancrage et maillage avec les différents services de la ville constituent aujourd'hui des atouts essentiels pour le CHRS.

# L'ÉTABLISSEMENT

---

L'Îlot Val-de-Marne héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes seules et des couples, ou des femmes avec un enfant de plus de trois ans, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Ce Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) veut donner la priorité aux sollicitations des personnes sous main de justice, c'est-à-dire des personnes en attente de jugement, sortant de prison ou en aménagement de peine : placement extérieur, sursis probatoire, placement sous surveillance électronique, etc.

L'établissement Îlot Val-de-Marne est autorisé pour une capacité d'accueil de 43 places qui se répartissent en 23 places pour femmes isolées et 20 places « Duos » pour couples sans enfants ou mère avec un enfant de plus de 3 ans.

Depuis le mois de juillet 2022, le CHRS est désormais implanté sur un seul et même bâtiment situé à Fontenay-sous-Bois. L'année 2023 a été la première année pleine sur ce nouveau site.

L'hébergement proposé est composé de studios individuels indépendants équipés d'un coin kitchenette, d'une salle d'eau avec douche, lavabo et WC et d'un espace de vie. Chaque studio est équipé d'un mobilier de base : un lit simple par personne avec un tiroir sous-lit, une table-bureau, des chaises, d'étagères et, pour les studios duos d'une armoire penderie supplémentaire. Un studio femme isolée et un studio duo sont équipés pour les personnes à mobilité réduite (PMR). La superficie des studios est de 14m<sup>2</sup> pour les studios femmes isolées et d'au moins 20m<sup>2</sup> pour les studios duos.

L'établissement comprend également des espaces collectifs ou équipements partagés.

- ✓ une salle d'activité de 60m<sup>2</sup> qui est une salle polyvalente modulable équipée d'un espace cuisine et dédiée aux échanges informels, aux activités, ateliers, réunions, etc. Ce foyer comprend aussi un espace enfant et un espace spécialement aménagé pour recevoir les visiteurs des résidents.
- ✓ une laverie-buanderie destinée à l'usage des résidents sans ressources et sur orientation du travailleur social référent.
- ✓ une salle d'activité équipée d'ordinateurs.
- ✓ les extérieurs comprennent des espaces arborés ombragés et un jardin potager.

Enfin, des espaces de travail et bureaux affectés à l'accueil, la veille de nuit, aux tâches administratives, aux réunions et aux entretiens avec les résidents. Des locaux sont spécifiquement dédiés aux salariés : salle de pause avec coin cuisine, vestiaires, sanitaires.

## 1. Bien plus qu'un hébergement

La mission de l'Îlot Val-de-Marne est d'accompagner chaque personne dans le cadre de son insertion (ou réinsertion) sociale pour qu'elle (re)trouve des conditions de vie correspondant à ses besoins et attentes, notamment au regard de l'emploi et du logement.

La finalité de l'accompagnement individualisé est d'amener les personnes à l'autonomie. La prise en charge proposée s'adapte à chaque personne, tout en tenant compte de ses possibilités et de ses attentes. En matière d'accompagnement, et dans un objectif de prévention, les postures et les pratiques des professionnels sont fondées sur la démarche de « l'aller vers » pour créer des liens de confiance, faire connaissance, rassurer les personnes et leur proposer un cadre de vie sécurisant.

L'accompagnement proposé est global et couvre en cela différents aspects tels que :

- ✓ l'accès à une activité professionnelle ou une formation ;
- ✓ l'accès aux soins, l'orientation vers une prise en charge sanitaire (soins somatiques, psychiatriques, addictions) lorsque cela est nécessaire ;
- ✓ l'accès aux droits et à la citoyenneté ;
- ✓ l'amélioration de l'autonomie au quotidien ;
- ✓ l'accès à la culture, au sport et à une vie sociale ;
- ✓ l'accès au logement autonome ou à toute autre forme de logement intermédiaire.

L'accompagnement porte également sur la participation à la vie de l'établissement (tâches partagées de ménage ou d'entretien, soirées, activités ou sorties culturelles et de loisirs) et l'ouverture sur l'extérieur (partenaires institutionnels ou associatifs, bénévoles).

Chaque résident a un travailleur social référent plus particulièrement chargé de son accompagnement. Les principales missions du référent sont :

- ✓ contribuer à apporter un soutien socio-éducatif et psychologique ;
- ✓ assurer un accompagnement polyvalent des personnes vers l'insertion, dans les domaines administratifs, dans l'élaboration d'un projet professionnel, dans l'accès aux soins et dans la recherche d'un logement adapté ;
- ✓ accompagner les personnes dans toute démarche ou projet considéré comme prioritaire par elles et entrant dans le cadre du projet personnalisé d'insertion ;
- ✓ réaliser des bilans réguliers avec les résidents, rédiger les conclusions et avec son accord, assurer la diffusion aux personnes et partenaires ;
- ✓ participer ou organiser des réunions de synthèse avec les partenaires en informant la personne, notamment pour les personnes sous main de justice ;

- ✓ partager les éléments nécessaires au cours de la réunion d'équipe hebdomadaire ;
- ✓ gérer le dossier éducatif, veiller au respect de sa confidentialité.

La diversité des prestations implique une approche pluridisciplinaire qui mobilise un ensemble d'acteurs aussi bien internes qu'externes. Cette diversité ne conduit pas pour autant à un morcellement des prises en charge dans la mesure où le travailleur social référent, désigné à l'admission, assure la cohérence du suivi du résident.

## 2. Équipe

L'équipe se compose de 12 personnes :

- ✓ un responsable ;
- ✓ deux éducatrices spécialisées et une assistante de service social ;
- ✓ trois agents d'accueil, d'information et d'orientation à temps plein ;
- ✓ un agent d'accueil à temps partiel mutualisé avec le CHRS parisien Chemin Vert ;
- ✓ une Conseillère en insertion professionnelle à temps partiel ;
- ✓ deux veilleurs de nuit ;
- ✓ un agent de service à temps partiel ;
- ✓ un ouvrier d'entretien à temps partiel.

Indéniablement l'année 2023 a été une année beaucoup plus stable concernant l'équipe. Après les années 2020 et 2021 où nous étions en sous-effectif majeur et l'année 2022 qui a été une période de recomposition des effectifs avec l'installation à Fontenay-sous-Bois, 2023 a été plus posée malgré quelques mouvements. Une agente d'accueil a démissionné à l'issue de son congé maternité et faisant le choix de se consacrer à sa fille. À la suite de son départ, une autre agente d'accueil est passée à plein temps et un agent d'accueil mutualisé avec le CHRS Chemin Vert à Paris a été recruté. Une éducatrice spécialisée a également démissionné. Elle a quitté l'effectif fin juillet, et sa remplaçante a intégré l'équipe le 9 octobre. Nous ne nous sommes pas retrouvés dans la situation des années précédentes où nous n'arrivions pas à recruter durant de longs mois.

Cette plus grande stabilité a donné plus de sérénité pour accompagner les résidents et pour mettre en place de nombreux projets et partenariats.

### 3. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 813 516 euros, qui se répartissent entre :

- ✓ les frais de personnel : 72,9 % ;
- ✓ les achats/fluides : 7,1 % ;
- ✓ les locations immobilières et les services extérieurs : 14,9 % ;
- ✓ les autres charges et taxes : 5,1%.

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ subventions publiques : 94 % ;
- ✓ participation des personnes : 5 % ;
- ✓ fonds propres, dons, autres produits : 1 %.

L'établissement est financé par la direction régionale et interdépartementale de **l'hébergement** et du logement (DRIHL) du Val-de-Marne, sous la forme d'une Dotation globale de financement. Le budget déposé à la DRIHL comprend, en produits, une participation des résidents à hauteur de 10% de leurs ressources.

L'établissement a également reçu un financement de la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) à hauteur de 9 045 € conformément à la convention relative aux placements à l'extérieur et en Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) effectués au cours de l'année 2023.

# LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2023

---

## 1. Profil - l'accueil d'enfants mineurs

Durant l'année 2023, l'Îlot Val-de-Marne a hébergé et accompagné 56 personnes, dont :



28 femmes seules



5 couples



9 femmes avec 1 enfant

Depuis l'installation sur le site de Fontenay-sous-Bois, l'établissement accueille des mineurs de plus de 3 ans accompagnés de leur mère. Ainsi, six enfants mineurs ont été accueillis avec leur mère sur notre site de Fontenay-sous-Bois.

## Admissions - Toujours de moins en moins de refus

L'évaluation des propositions et demandes d'admission s'effectue essentiellement à partir de la capacité et de la motivation des candidats à s'investir dans un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Les personnes qui nous sont adressées pour une admission sont à priori dépourvues de logement (ou en passe de le perdre dans le cadre d'une expulsion), sans solutions d'hébergement qui disposent pour la plupart de ressources faibles, voire inexistantes, et qui rencontrent souvent des difficultés d'accès à l'emploi. À cela s'adjoignent d'autres difficultés tels que la rupture des liens familiaux, le surendettement, l'illettrisme ou encore une absence de maîtrise de la langue française.

Mais vouloir un logement n'est pas suffisant pour en obtenir un. La possibilité d'accès au logement est conditionnée par le niveau de ressources et donc, le plus souvent, par l'accès à un emploi stable. C'est de ce fait la motivation à s'inscrire dans l'emploi, mais également dans toutes les démarches préalables (remise à niveau par des formations, apprentissage de la langue française, techniques de recherche d'emploi, etc.) qui sont évaluées.

En 2023, le SIAO nous a adressé 12 orientations au total dont 4 concernaient des femmes isolées, 2 des couples sans enfant et 5 des femmes avec un enfant de plus de 3 ans. En outre,

une orientation « dérogatoire » d'un homme seul nous est parvenue. Ainsi, 19 personnes (seules ou accompagnées) nous ont été adressées.

Sur les 12 orientations, 8 ont donné lieu à des admissions effectives (67% des orientations). Mais dans le même temps, 4 orientations n'ont pas abouti à une admission dans l'établissement. 2 femmes isolées ne sont pas venues à l'entretien de préadmission et nous n'avons pas pu entrer en contact avec elles.

L'établissement a refusé deux orientations :

- ✓ celle, dérogatoire, d'un homme seul ;
- ✓ celle d'une femme avec son fils qui ne souhaitait pas faire changer une fois de plus son fils d'école et qui n'avait pas la capacité de pouvoir faire les trajets aller-retour pour accompagner son fils à l'école.

Concernant ces orientations sans suite, nous constatons qu'elles sont très nettement inférieures aux années précédentes puisque les années passées seulement 30% à 35% des orientations donnaient lieu à des admissions. C'est le taux de refus des personnes qui est en très net recul depuis 2022. Il est passé de plus de 60% en 2021 à moins de 16% cette année. En revanche, les refus provenant de l'établissement sont stables d'une année à l'autre avec 2 refus pour cette année.

Orientations SIAO en 2022	Admissions	Refus l'îlot	Refus personnes	Total
% (isolés ou « duos »)	68%	16%	16%	100%

Les candidatures de couples sans enfant sont toujours aussi peu nombreuses (2 orientations pour 2 admissions en 2023) mais supérieures à l'année précédente puisque nous n'avons pas eu d'orientations de couples en 2022.

Mais les orientations « mère-enfant mineur » compensent cela et nous ne nous retrouvons plus comme parfois dans le passé dans la situation où nous avons des studios vacants sans orientations dessus.

### **17 personnes (13 adultes et 4 enfants mineurs) sont arrivées en 2023.**

Les admissions ont été beaucoup plus nombreuses qu'en 2021 (9 admissions) mais en recul par rapport à 2022 (25 personnes admises).

Il faut rappeler que notre taux d'occupation était très bas et que nous avons commencé à remplir de nouveau en 2022 lorsque nous avons pu reconstituer une équipe socio-éducative stable.

Les admissions nombreuses en fin d'année 2022 n'ont pas donné lieu à des sorties en 2023. Ce qui explique le nombre d'admissions plus faible.

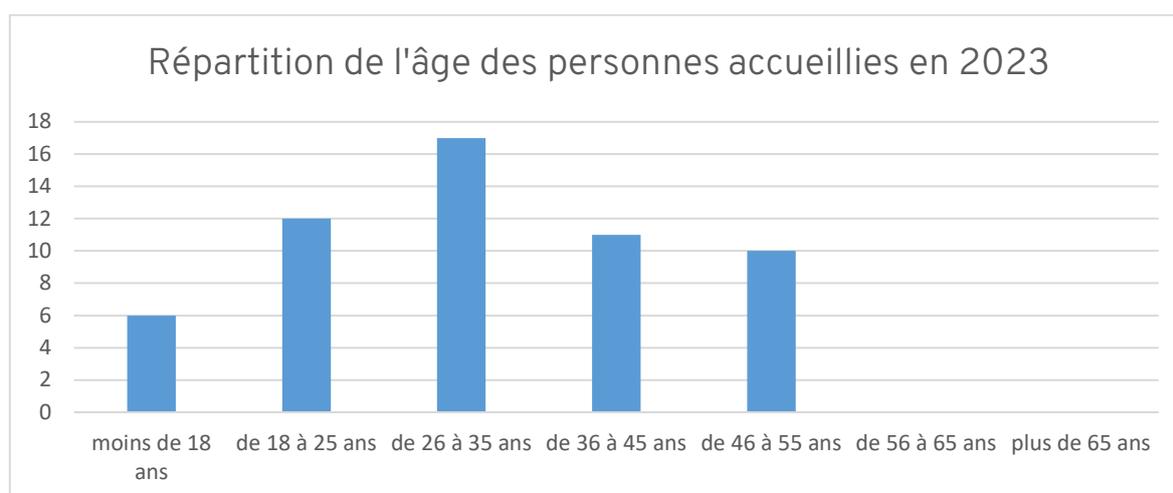
**Le taux d'occupation en 2023 est de 97,25%.**

## 2. Moyenne d'âge - Des résidentes de plus en plus jeunes.

**Moyenne d'âge des personnes accueillies en 2023 (hors enfants mineurs) : 35 ans.**

Ce qui est une moyenne inférieure à celle des années précédentes. En effet, la moyenne d'âge était de 40 ans en 2021 et 2020 et similaire à celle de 2019 (39 ans). Il faut remonter à 2016 et 2015 pour trouver une moyenne d'âge similaire (36 ans).

Ces moyennes ne tiennent pas compte de l'âge des enfants mineurs accueillis. Ainsi, d'année en année, l'âge moyen des personnes accueillies tend à diminuer.

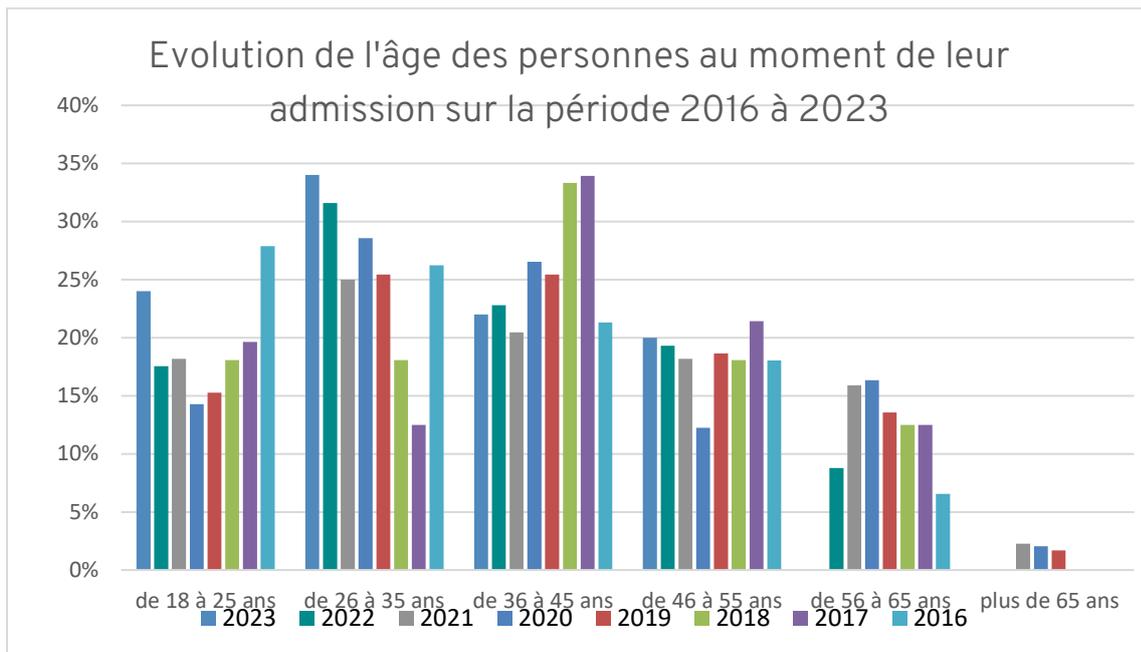


La répartition des âges de l'ensemble des personnes présentes au cours de l'année tend une nouvelle fois en 2023 à prendre la forme d'une pyramide bien connue qui traduit le fait que dans le flux des personnes qui passent par le CHRS, nous retrouvons bon an, mal an une répartition des âges correspondant à celle de la population globale. Une remarque cependant, sans tenir compte des enfants mineurs, cette pyramide tend à se déplacer vers les classes d'âge inférieures à 35 ans.

Si on met cela en perspective sur plusieurs années, toujours sans tenir compte des enfants mineurs accompagnés, nous constatons que nous accueillons en tendance d'année en année

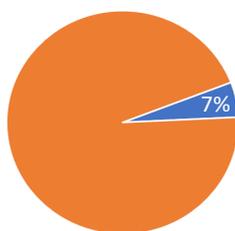
une proportion de plus en plus importante de personnes dans les tranches d'âge les plus jeunes entre 18 et 35 ans (cf. graphique ci-dessous) et de moins en moins de personnes dans la tranche d'âge de 36 à 45 ans.

La tranche d'âge de 46 à 55 ans demeure relativement stable en tendance. Pour les personnes de plus de 55 ans, après une tendance à la hausse les années précédentes, nous avons constaté une baisse importante cette année.

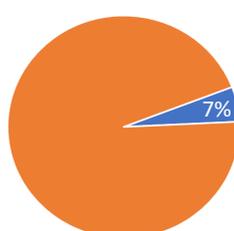


### 3. État de santé - Forte prévalence des troubles somatiques

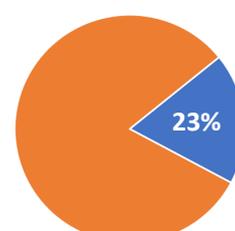
**25 % des personnes accueillies rencontraient des difficultés de santé à leur arrivée ;** c'est-à-dire au moins un problème de santé somatique (le plus souvent une maladie chronique), une addiction et/ou un trouble de santé psychique :



4 personnes souffrant d'au moins 1 addiction



4 personnes suivies pour des troubles psychiques à leur arrivée



13 personnes suivies régulièrement pour d'autres problèmes de santé

Si le nombre de personnes présentant des troubles psychiques est en net recul par rapport aux années précédentes, nous constatons toujours cependant qu'une part des résidents souffre de ce type de troubles, pas toujours repérés par les services sociaux qui les orientent vers l'établissement. Leurs troubles ne sont alors ni diagnostiqués, ni pris en charge. 4 personnes étaient déjà suivies pour des troubles psychiques à leur arrivée, le nombre passe à 9 personnes suivies après leur arrivée au CHRS.

Un certain nombre de nos résidentes ont eu à subir des violences de toutes sortes (physiques, sexuelles, psychologiques, etc.). Violences qui laissent des traces bien souvent insidieuses. Les troubles du stress post-traumatique consécutifs apparaissent généralement quelque temps après l'installation au CHRS. Ils se traduisent par une souffrance morale et des complications physiques qui altèrent profondément la vie personnelle, sociale et professionnelle et compliquent le parcours d'insertion. Dès lors, il est essentiel de tisser des liens de partenariat avec différents services de la psychiatrie. Ces liens ne se construisent qu'autour de situations concrètes, celles des personnes que nous accueillons et pour lesquelles il existe un besoin de prise en charge et de suivi des troubles.

L'Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) de l'hôpital des Murets, qui couvre le secteur de psychiatrie de Fontenay-sous-Bois, joue un rôle pivot dans l'articulation de notre accompagnement avec celui du soin. En effet, les rencontres mensuelles régulières avec l'EMPP permettent d'exposer les situations de certains de nos résidents, de faciliter leur orientation vers les services de la psychiatrie de secteur et de conseiller l'équipe socio-éducative dans la gestion des troubles des personnes accompagnées. L'EMPP effectue aussi ponctuellement des consultations et des entretiens d'évaluation avec les résidents de l'établissement ayant besoin d'une prise en charge dédiée. Cela permet, en amont, de conforter les besoins repérés de soins et/ou d'assurer une première prise en charge en urgence des troubles, de proposer le cas échéant un traitement le temps qu'une orientation vers un Centre médico-psychologique (CMP) soit mise en place et que le suivi ambulatoire soit effectif.

Ainsi en 2023, 4 consultations de psychiatre et 3 entretiens infirmiers ont été réalisés par l'EMPP au sein du CHRS. De même, une psychologue se déplace un vendredi sur deux dans le CHRS pour une résidente dans le cadre d'un suivi en psychothérapie. En outre, dans le cadre des permanences d'accès aux soins de santé, l'EMPP peut délivrer ponctuellement des médicaments pour les personnes qui sont en attente de la réactivation de leurs droits à la Complémentaire santé solidaire (CSS) et éviter ainsi une interruption de traitement. En 2023, deux résidentes ont bénéficié à plusieurs reprises de la PASS Psy pour éviter une rupture de traitement.

Le partenariat avec les CMP et plus largement avec tous les services hospitaliers de psychiatrie repose sur une complémentarité objective. En effet, l'accueil au long cours et le suivi quotidien des résidents permettent à l'établissement de transmettre aux acteurs du soin des observations utiles sur leurs patients : observance du traitement, effets indésirables éventuels, comportements, etc. Ces observations peuvent contribuer à prévenir une rupture de traitement et/ou faciliter le travail de soin des équipes médicales. En retour, l'établissement a l'assurance d'une meilleure prise en charge des personnes, d'une meilleure prévention des crises qui mettent à mal leur santé et leur investissement dans un parcours d'insertion.

Les troubles psychiques sont le plus souvent liés à des affections chroniques qui nécessitent des soins tout au long de la vie. Par ailleurs, un facteur important de stabilisation des troubles est l'accès à un logement stable. Les services de santé et l'Îlot Val-de-Marne poursuivent donc un objectif commun : l'insertion socio-professionnelle et la stabilisation des troubles psychiques par le logement.

En 2023, le nombre de résidents souffrant d'une ou plusieurs addictions (7%) est stable par rapport à l'année précédente mais en net recul par rapport à 2020 et 2021 (15%) qui étaient elles-mêmes en diminution par rapport à 2019 (22%) et 2018 (28%). Nous retrouvons un taux comparable à celui constaté en 2017 où seulement 7% des résidents de la file active présentaient au moins une addiction.

Néanmoins avec le temps, le CHRS a assis des partenariats avec des Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) et Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Des partenariats qui nous permettent aussi bien d'organiser une première rencontre au sein du CHRS entre un résident et une personne du CAARUD ou du CSAPA, que des réunions de synthèse autour de la situation de patients/résidents. Ces synthèses nous permettent de croiser des informations et d'accompagner au plus près les personnes.

Deux résidentes ont été orientées vers un CAARUD en 2023. Pour faciliter l'accroche des résidentes, des accompagnements physiques sont organisés en interne et parfois, du personnel du CAARUD vient chercher les résidentes pour qu'elles se rendent plus facilement et volontiers au Centre de réduction des risques.

Même si, les personnes sortant de détention ou sous main de justice sont notamment confrontées à des addictions, elles sont loin d'être les seules. Une addiction majeure, dont la consommation ne mène pas nécessairement en justice, est l'alcool. Cependant, il y a une même difficulté avec les limites, que ce soit la loi ou bien les quantités consommées, les montants

dépensés pour cela. La consommation est bien alors une « *pathologie des limites* » qui à terme met bien souvent en péril emploi, maintien dans un logement, relation aux autres, ...

Les personnes atteintes de pathologies somatiques restent en nombre élevé (23%) même si nous n'avons pas atteint la proportion record de 2018 (42%). Nous retrouvons ainsi les proportions de 2016 (21%). Ces problèmes de santé sont souvent liés à des maladies anciennes et chroniques plus ou moins bien traitées ou négligées.

Certaines personnes manquent encore d'autonomie pour la gestion de leurs traitements et la prise de leurs médicaments. Le CHRS fait appel à un service infirmier de soins à domicile qui visite régulièrement des résidentes pour surveiller la bonne prise des médicaments et prévenir la rupture des traitements. Ils interviennent également ponctuellement pour le suivi de constantes (tension artérielle, glycémie, etc.). En 2023, 2 personnes ont été suivies quotidiennement au sein du CHRS par un service de soins infirmiers.

D'une manière générale, l'état de santé – physique et mental des résidents a une forte incidence sur la durée de leur séjour. Des rechutes ou des périodes d'aggravement des symptômes peuvent perturber, voire interrompre, leurs démarches d'insertion. Les personnes dont la durée de séjour est la plus longue au sein de l'établissement sont aussi les personnes dont la santé est la plus fragile. À cet effet direct de la maladie s'ajoutent d'importants délais d'instruction - au moins un an - pour les dossiers de demande de reconnaissance d'un handicap et d'obtention de l'Allocation pour adulte handicapé (AAH).

Le parcours vers le soin de madame P illustre le long cheminement souvent nécessaire et l'importance de l'implication dans un accompagnement de proximité construit autour d'un lien fort de confiance pour amener les résidents à s'inscrire dans les soins de santé.

Madame P. est arrivée au CHRS avec son conjoint en 2021 à la suite d'un parcours d'errance provoqué par une expulsion locative.

Madame est alcoolodépendante depuis plusieurs années. Les premiers temps au CHRS ont été compliqués, en effet, Madame a fait un délirium tremens. Hospitalisée plusieurs semaines et présentant des décompensations somatiques, elle a été placée en coma artificiel.

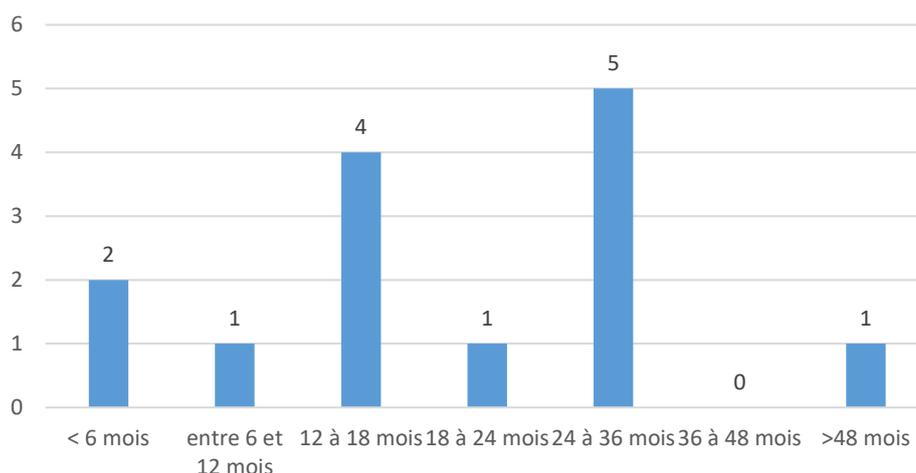
Après cette hospitalisation, une prise en charge par une addictologue et une psychologue à l'hôpital a commencé. Au vu de la difficulté d'observance de son traitement, il a été décidé avec Madame de la mise en place du passage d'un infirmier à domicile. En outre, Madame a toujours du mal à reconnaître sa dépendance et peut facilement refuser d'aborder ses autres problématiques de santé. En effet, elle se plaint régulièrement de douleurs à divers endroits du corps et certaines sont dues à des refus de soin de sa part. Avec un long temps de travail dans le cadre de son accompagnement, un lien de confiance a été développé et Madame a pris conscience de l'importance pour elle de consulter un médecin généraliste pour avoir un suivi de santé en dehors de son parcours de soin spécialisé à l'hôpital. Elle a alors accepté de retourner voir un médecin généraliste et d'être accompagnée pour cela. Il s'agissait de mettre en place progressivement un parcours de soin complet : médecin généraliste, imagerie médicale, kinésithérapie, ... Madame parle souvent de sa fierté et de sa difficulté à demander ou accepter de l'aide. C'est dans ces moments-là que se révèlent l'importance et la force du lien de confiance tissé avec Madame. Madame reste très angoissée quant à son état de santé, et par ce qu'elle pourrait apprendre lors des rendez-vous médicaux. Elle peut alors avoir la tentation de les annuler pour éviter une confrontation avec la réalité de son état de santé. Le lien développé avec elle va permettre de la remobiliser pour honorer ses rendez-vous. L'utilisation de l'humour, l'accompagnement physique et le développement d'un fort lien de confiance ont permis de mettre Madame en mouvement. Ce travail se poursuivra en 2024.

## 4. La durée des séjours - plus courte mais avec de fortes disparités

La durée moyenne de séjour des personnes présentes le 31 décembre 2023 est de 19 mois. Quant à la durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2023, elle est de 23 mois.

La durée de séjour des personnes sorties en 2023 est inférieure à celle de 2022 (25 mois). La moitié des personnes sorties ont eu des durées de séjour supérieures à 18 mois. Il s'agit pour partie de personnes arrivées en début d'année 2020, juste avant la première période de confinement liée à la pandémie de COVID ou de personnes à la fois très éloignées de l'emploi et maîtrisant peu la langue française. La femme sortie après 55 mois de séjour, arrivée avant la pandémie, a été positionnée en rang 2 sur trois propositions de logement qui n'ont pas abouti. Il a fallu attendre la quatrième pour qu'elle obtienne finalement un logement.

Durées de séjour des personnes sorties en 2023



Sept personnes sorties ont eu des durées de séjour inférieures à 18 mois. Pour 2 d'entre elles, il s'agit de personnes qui ne se sont pas inscrites dans l'accompagnement proposé et qui ont quitté volontairement le CHRS. En revanche, trois personnes (une mère avec sa fille et une femme isolée) ont eu rapidement des propositions de logement.

## 5. Les sorties - toujours majoritairement positives.

14 personnes ont quitté l'établissement en 2023 :

- ✓ 3 personnes ont intégré un logement autonome public (HLM) ;
- ✓ 1 personne a intégré un logement autonome privé ;
- ✓ 2 personnes ont intégré une Résidence sociale (RS) ;
- ✓ 1 personne a quitté l'établissement pour une solution familiale (père de son nouveau-né) ;
- ✓ 4 personnes ont quitté l'établissement à leur initiative ;
- ✓ 3 personnes ont quitté l'établissement après avoir refusé une proposition de réorientation par le SIAO. Il s'agit de personnes admises en couple et qui se sont séparés. Ils ne pouvaient rester dans l'établissement dès lors qu'ils occupaient des studios deux places.

**50% des sorties sont des sorties positives.** Dont 35% vers du logement autonome et 15% vers du logement intermédiaire (résidence sociale).

## 6. Situation au regard de l'emploi - Des évolutions positives et significatives dans le temps de l'accueil.

Si nous comparons la situation à l'entrée et à la sortie au regard de l'emploi des 14 personnes sorties en 2023, nous constatons des évolutions significatives et positives au regard de l'emploi. A leur admission nous avions :

- ✓ 2 personnes en Contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- ✓ 1 personne en Contrat à durée déterminée (CDD) ;
- ✓ 1 personne en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) ;
- ✓ 1 personne en formation diplômante ;
- ✓ 1 personne non inscrite à Pôle emploi ;
- ✓ 8 personnes en recherche d'emploi.

Au moment où ces 14 personnes ont quitté le CHRS :

- ✓ 6 personnes en Contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- ✓ 1 personne en Contrat à durée déterminée (CDD) ;
- ✓ 1 personne en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) ;
- ✓ 2 personnes en formation diplômante ;
- ✓ 4 personnes en recherche d'emploi.

**Ainsi, 4 personnes ont vu leur situation évoluer très favorablement vers l'emploi durable.**

Regardons maintenant les évolutions parmi toutes les personnes présentes et non plus les sortants du CHRS. Parmi les personnes accueillies en 2022 et en âge de travailler ou d'accéder à des ressources :

- ✓ 21% étaient en emploi (dont seulement 7% en contrat CDI) ;
- ✓ 18% étaient en formation qualifiante ou diplômante ;
- ✓ 61% étaient sans emploi, voire non inscrit à Pôle emploi.

Si l'on prend cette fois les mêmes personnes en 2023 :

- ✓ 48% étaient en emploi (dont la moitié en contrat CDI) ;
- ✓ 18% étaient en formation qualifiante ou diplômante ;
- ✓ 34% étaient sans emploi.

Lorsque l'on sait les difficultés d'accéder au logement en Île-de-France et l'importance d'avoir des ressources suffisantes et stables pour se voir attribuer un logement, l'accès à l'emploi devient un levier majeur et un axe essentiel du travail d'accompagnement.

En explorant plus précisément leurs situations à leur arrivée, nous constatons généralement des difficultés récurrentes qui compliquent leurs démarches d'accès à l'emploi :

- ✓ bon nombre n'ont pas d'expérience professionnelle ;
- ✓ elles ont très souvent une faible connaissance du monde du travail, de l'entreprise et des services, et par conséquent des codes de comportement en entreprise ;
- ✓ elles ne possèdent pas ou peu de qualification ;
- ✓ elles maîtrisent mal les savoirs de base (pour plus de la moitié d'entre eux) et leur faible niveau les pénalise dans leur accès à un emploi même si des dispositifs tels la plateforme de l'insertion sont sollicités ;
- ✓ elles n'ont pas de projet professionnel.

Une Conseillère en insertion professionnelle (CIP) intervient dans le cadre d'une permanence emploi. Des soucis de santé l'ont rendue peu présente cette année. Aussi nous avons essayé de pallier cela avec l'intervention de bénévoles. Les bénéficiaires de la présence d'une Conseillère d'insertion professionnelle au sein de l'équipe sont nombreux.

- ✓ elle intervient directement au sein de la structure, ce qui, au moins dans un premier temps, permet aux résidents sortis du marché de l'emploi ou n'y étant jamais entrés, d'être reçus dans un endroit qu'ils connaissent, d'être rassurés, et de ne pas craindre le regard des autres.
- ✓ les résidents bénéficient d'un suivi emploi hebdomadaire. Ce qui est bien supérieur à ce que peut proposer Pôle emploi au vu du nombre très élevé de suivis d'un conseiller.

- ✓ la CIP travaille en lien très étroit avec les autres travailleurs sociaux de l'équipe et est en mesure de faire des points réguliers avec eux et de partager facilement les informations concernant l'évolution de leur situation.
- ✓ spécialiste du secteur de l'emploi, elle contribue directement à élargir notre réseau partenarial.

Les objectifs de la permanence emploi permettent :

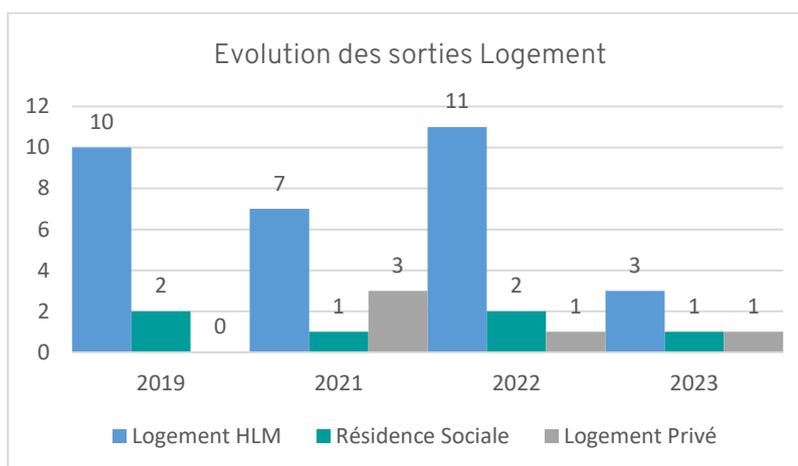
- ✓ d'effectuer un point diagnostic sur la situation de la personne accueillie, ses éventuelles expériences professionnelles et son parcours, ses besoins, ses attentes, comprendre vers où la personne souhaite se diriger ;
- ✓ d'élaborer un parcours vers l'emploi, s'accorder avec la personne sur ses motivations et ses objectifs afin de visualiser avec elle les différentes étapes de son parcours de recherche d'emploi ;
- ✓ identifier un ou des métiers et évaluer le niveau de motivation de la personne à s'investir dans une recherche d'emploi et dans un métier donné ;
- ✓ vérifier la faisabilité de son positionnement professionnel en l'interrogeant par exemple sur la connaissance du métier visé et en s'assurant avec elle que son niveau de connaissances et de maîtrise de certains savoirs de base (lecture, écriture, etc.) sont compatibles avec le métier envisagé (à titre d'exemple, si une personne veut être aide-soignante mais ne maîtrise pas bien la lecture, il lui sera conseillé d'effectuer d'abord une formation de remise à niveau avant de se préparer directement au concours) ;
- ✓ mettre en place les outils de communication (CV, lettre de motivation) ;
- ✓ apprendre à construire et à utiliser ses outils de recherche d'emploi ;
- ✓ construire sa présentation et sa communication en vue des entretiens de recrutement à venir, prendre conscience de ses acquis, savoirs et compétences pour les mettre en avant dans une recherche d'emploi et/ou de formation lors d'un entretien de sélection.

Des ateliers collectifs co-animés par un bénévole sont également proposés pour expliquer ce qu'est une entreprise, la manière de se présenter (tenue vestimentaire, langage à éviter, les questions à poser, etc.), ce que les employeurs vont attendre de leurs salariés et sur les droits des salariés. Cet atelier est animé par la CIP et un bénévole ayant dirigé plusieurs entreprises au cours de sa carrière professionnelle.

## 7. L'accès au logement - Moins de propositions.

Nous avons constaté cette année une chute importante du nombre de sorties vers le logement. En effet, nous avons eu très peu de résidents positionnés sur des propositions de logement alors que leur situation le leur permettrait néanmoins.

Le tableau suivant montre l'évolution des sorties respectivement en logement HLM, résidence sociale et logement du parc privé. Nous avons exclu l'année 2020 qui avec les confinements de la première période COVID était une année blanche en termes de sorties.



Il y a donc une chute brutale des propositions de logement si l'on tient compte du fait que 2021 était une année encore un peu chaotique avec l'épidémie de COVID encore très présente.

Par ailleurs, la situation matrimoniale a l'admission de beaucoup de nos résidentes constitue un facteur qui vient compliquer l'accès au logement. En effet, beaucoup d'entre elles nous sont orientées parce qu'elles ont été contraintes de quitter le domicile conjugal pour faits de violence et sont encore mariées lorsqu'elles intègrent le CHRS. La durée souvent longue des procédures de divorce (jusqu'à au moins l'obtention d'une ordonnance de non-conciliation) rallonge beaucoup les durées de séjour et les possibilités de sortie des résidentes.

Le parcours de Madame C est assez représentatif des situations que l'on rencontre au CHRS. A savoir, des femmes trouvant rapidement du travail et en instance de divorce. Elles sont alors face à deux procédures longues : l'attente d'une ordonnance de non-conciliation au cours des démarches de divorce et le temps de l'obtention d'un logement social.

Madame C. est chinoise, elle a vécu une grande partie de sa vie en France, travaillant gratuitement dans le restaurant de son mari. Jusqu'au jour où, à la suite de violences répétées, elle a fait le choix de partir. Elle est arrivée au CHRS en 2018. Elle a alors entrepris des démarches de divorce ainsi que les différentes démarches pour être indépendante administrativement. A son arrivée, Madame parlait très peu français. Cependant elle a rapidement trouvé un emploi comme employée libre-service dans un supermarché. Les démarches pour son divorce ont été longues mais Madame a compris que ce divorce était une étape indispensable pour qu'elle puisse avoir accès à un logement. Après trois propositions de logement n'ayant pas abouti (Madame était en rang 2), Madame a pu obtenir, en avril 2023, un logement très proche de son travail. Madame rencontrant encore des difficultés avec le français, elle a souhaité être accompagnée par son éducatrice référente pour la signature de son bail. À la suite de cela, l'équipe a passé le relai à son fils majeur pour qu'elle ne soit pas seule face à cette nouvelle étape de sa vie

Afin de pallier les difficultés actuelles en matière d'accès au logement social, nous proposons régulièrement aux résidents de les orienter vers une résidence sociale. Ce logement intermédiaire et temporaire, leur permet de franchir une nouvelle étape dans leur parcours vers le logement autonome pérenne et accessible plus rapidement que le logement social.

Madame T. est originaire du Tibet, elle a grandi dans une famille d'éleveurs nomades et n'a jamais été scolarisée, apprenant à lire et à écrire au sein de la cellule familiale. Elle a dû fuir son pays pour sa sécurité et celle de sa famille. S'en est alors suivi un parcours migratoire long et périlleux. En effet, Madame a d'abord rejoint le Népal à pied, puis l'Afghanistan en avion, et a finalement fait le chemin à pied jusqu'en France. Ce trajet a duré 2 ans, au cours duquel elle a été victime de violences.

En arrivant en France, elle a été prise en charge dans un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) avant d'intégrer le CHRS en avril 2022. Madame ne parlait pas français à son arrivée mais avait appris un anglais rudimentaire sur la route de l'exil. Madame ayant demandé le statut de réfugié, elle a pu bénéficier des cours de français dispensé par l'OFII. Cependant, n'ayant jamais été scolarisée, l'apprentissage restait compliqué pour elle.

Madame a rapidement voulu travailler. Grâce à son réseau amical et celui qu'elle a constitués lors de la formation, elle a pu rapidement trouver un premier emploi en tant qu'employée polyvalente dans un restaurant. Puis, elle a fait le choix de changer d'emploi pour se tourner vers un poste de chef de cuisine. Ce poste lui a permis de beaucoup progresser en français, ainsi que de découvrir un nouveau métier. Madame a également su s'adapter au type de logement existant en France, très différent de ce qu'elle avait connu au Tibet, et entretenait parfaitement le studio qu'elle occupait au sein du CHRS. Comprenant que le délai pour obtenir un logement social était de plusieurs années, l'idée d'emménager en résidence sociale a finalement été acceptée par Madame. Une orientation a donc été faite auprès du SIAO, et après plusieurs propositions qui n'ont pas été concluantes, une place lui a finalement été proposée en fin d'année. Madame était contente de pouvoir évoluer vers ce nouveau logement.

# LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

---

## 1. Vie de l'équipe - Des postes pourvus et plus de stabilité

Avec l'installation à Fontenay-sous-Bois, l'équipe a été plus stable cette année malgré quelques mouvements. Une agente d'accueil a fait le choix de ne pas revenir à l'issue de son congé maternité à l'automne. Son départ a été l'occasion de revoir l'organisation des temps de travail, des plannings de l'équipe et nous avons recruté un agent d'accueil mutualisé avec l'autre CHRS de Paris qui partage son activité pour moitié à Fontenay-sous-Bois, pour moitié à Paris. Une éducatrice a démissionné fin juillet et nous avons pu recruter une assistante sociale début octobre pour la remplacer. La conseillère en insertion professionnelle a été à plusieurs reprises en arrêt de travail au cours de l'année.

Plusieurs actions de formation ont été suivies par différents membres de l'équipe :

- ✓ SST et SSIAP1 pour la surveillante de nuit ;
- ✓ savoir habiter, 2 jours, 4 personnes ;
- ✓ connaître les personnes placées sous main de justice, 3 jours, 3 personnes ;
- ✓ l'accompagnement des publics en lien avec la justice, 3 jours, 3 personnes ;
- ✓ mieux comprendre le phénomène des violences conjugales ; du repérage à l'orientation, 1 jour, 1 personne ;
- ✓ l'inceste, 1 jour, 1 personne ;
- ✓ participation aux matinales de la prévention, la résolution non violente des conflits, éducation et parentalité, la santé des femmes.

Le CHRS a accueilli une stagiaire éducatrice spécialisée en deuxième année de formation pendant une durée de 8 semaines. Deux stagiaires CPIP ont également été accueillies pendant une semaine dans le cadre de leur formation. Il s'agissait pour elles de découvrir la nature de l'accueil et de l'accompagnement en CHRS.

L'atelier d'analyse des pratiques a continué à se réunir régulièrement chaque mois. Animé par une consultante extérieure, ce temps de parole et de réflexion régulier offre aux travailleurs sociaux de l'équipe un espace pour prendre du recul sur les accompagnements en cours et sur les événements qui se sont produits au sein de l'institution, pour analyser leurs difficultés éventuelles, se déprendre de certains mouvements émotionnels ou des investissements relationnels parfois pesants induits par des résidents. Cette année, la configuration du groupe s'est maintenue avec deux ateliers mensuels sur trois qui regroupent les travailleurs sociaux

du CHRS parisien avec ceux de l'établissement de Fontenay-sous-Bois. Le troisième atelier trimestriel se tient en groupe restreint avec uniquement les travailleurs sociaux de Fontenay-sous-Bois et la conseillère en insertion professionnelle.

## 2. Actions d'accompagnement

L'année 2023 a été particulièrement riche en actions de toutes sortes. Nous avons pu nous appuyer parfois sur nos compétences internes, mais plus encore sur celles de bénévoles, de partenaires institutionnels, d'associations, ou bien d'équipements culturels municipaux.

Ainsi avec l'appui de bénévoles, plusieurs ateliers ont été mis en place en 2023.

- ✓ des ateliers individuels de cours de français animés par deux bénévoles permettent à des résidents d'améliorer leur maîtrise du français oral ou écrit. Avec désormais l'accueil d'enfants en âge d'aller à l'école, ils proposent également du soutien scolaire et de l'aide aux devoirs.
- ✓ un atelier collectif de yoga animé par une bénévole se tient une fois par quinzaine. En plus de cet atelier collectif, elle peut également proposer des séances individuelles orientées sur un besoin spécifique.
- ✓ quelques massages bien-être ont pu être proposés ponctuellement par une kinésithérapeute bénévole.
- ✓ de même du coaching individuel a été proposé à une résidente pour plusieurs séances qui l'ont aidée à terminer un mémoire de fin de formation.
- ✓ un dirigeant d'entreprise en retraite a animé des ateliers collectifs sur la thématique de l'emploi (codes de l'entreprise, définition et évaluation des projets professionnels, méthodes de recherche d'emploi, entretiens d'embauche).

Des membres de l'équipe socio-éducative ont également animé des ateliers ou activités.

- ✓ un atelier de zumba et de gymnastique douce a été animé deux fois par mois jusqu'au mois de juin par un agent d'accueil. Puis un autre agent d'accueil a pris le relais pour animer un atelier Work out au mois de juillet.
- ✓ l'été venu, une journée à Cabourg a été organisée pour 3 enfants accompagnés de leur mère et qui n'avaient encore jamais vu la mer. Jeux de plage, pique-nique et photos devant le grand hôtel cher à Marcel Proust ont été au programme.



- ✓ d'autres sorties ont été organisées : une visite du musée de l'Homme, des spectacles de danse (People United, Bounce Back) ou un spectacle musical (Karimouche) programmés dans les salles de spectacle de la Ville de Fontenay-sous-Bois.
- ✓ un vestiaire solidaire a été proposé en interne au profit des résidents du CHRS. L'entreprise ACRELEC qui avait organisé auprès de ses salariés une collecte de vêtements nous a proposé de nous les remettre afin d'en faire profiter les personnes que nous accueillons. Environ 350 vêtements de toutes tailles nous ont été remis, aussi bien pour hommes que pour femmes ou enfants. Cet atelier a eu un grand succès. En effet, 27 résidents sont venus au vestiaire et 150 vêtements choisis par les résidents eux-mêmes ont été donnés. Pour cet événement au sein du CHRS, les services techniques de la Ville de Fontenay-sous-Bois nous ont gracieusement mis à disposition des portants et cintres pour faciliter la mise en place et la manipulation des vêtements exposés.



- ✓ en collaboration avec la Mission droits des femmes de la Ville de Fontenay-sous-Bois, un atelier découverte du matrimoine s'est déroulé sur plusieurs séances. L'atelier a débuté par une présentation de portraits et biographies de femmes célèbres ou ayant marqué l'histoire par leurs travaux, leurs actions ou engagements. Dans un deuxième temps, après des échanges sur leurs contributions, leurs apports, les résidentes participant à l'atelier ont retenu des femmes dont les parcours les avaient marquées et

elles ont alors dressé une première liste. Profitant d'une exposition « Grandes femmes au XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècle » composée d'œuvres réalisées dans le cadre d'un concours d'art du territoire ainsi que de créations faites par les élèves de trois classes de Fontenay-sous-Bois à l'occasion de la journée du 8 mars. Quatre noms ont été finalement retenus.

- ✓ le repas et la fête de fin d'année ont été un grand moment de joie et de bonne humeur. Les enfants du CHRS avaient demandé que des cadeaux factices soient disposés au pied du sapin pour que cela fasse plus véritablement Noël. Mais ils ont été bien surpris lorsque le soir venu de vrais cadeaux ont été remis à chacun d'eux. En effet, les cadeaux que le CHRS leur avait achetés ont été complétés grâce aux dons effectués par le magasin JouéClub de Chambray-les-Tours. Mais les adultes ne sont pas repartis sans rien. La société Erasteel nous avait fait don de petits carnets, stylos, connecteurs numériques, tours de cou, que nous avons complétés par des agendas offerts par la Ville de Fontenay-sous-Bois. Ainsi, chaque participant à la soirée a reçu un petit sac de cadeaux. Après le repas, la soirée s'est poursuivie dans une chaude ambiance avec un karaoké ou tout le monde a participé (en soliste ou parmi les chœurs). Et la soirée s'est achevée avec la dégustation d'une buche glacée.





- ✓ des partenariats extérieurs nous ont permis d'organiser différents ateliers sur des thématiques diverses (prévention santé, théâtre).
- ✓ avec la maison de la prévention de Fontenay-sous-Bois nous avons mis en place plusieurs ateliers de sensibilisation aux consultations gynécologiques, à la prévention des cancers féminins, des IST, à la contraception, à la prévention du VIH, et à la représentation des risques au vivre ensemble avec des personnes séropositives.
- ✓ depuis plusieurs années, nous avons un partenariat avec la compagnie de théâtre « Compagnie des Marins ». Cette année encore, une douzaine d'ateliers ont été coanimés par une metteuse en scène et un comédien. Au fil des ateliers, cinq à six participantes, ont intégré des textes personnels, à des improvisations, du mime ou des extraits de la pièce de William Shakespeare « Le songe d'une nuit d'été ».

**La Fondation Notre-Dame nous a apporté un soutien financier très conséquent nous ayant permis de réaliser différents projets complémentaires et cohérents entre eux.**

Le CHRS dispose d'espaces extérieurs que nous souhaitons pouvoir mettre en valeur et faire en sorte que les résidents puissent les investir. La fondation Notre-Dame a financé 13 ateliers d'une demi-journée, animés par l'association Extramuros pour encadrer les résidents lors de la construction de ce mobilier de jardin. Ainsi dans le cadre du réemploi de matériaux, les résidents ont été initiés, à la construction de meubles de jardin à partir de palettes en bois (transats, bancs et tables basses). Le contenu pédagogique et éducatif visait à acquérir les rudiments du bricolage : acquisition des gestes techniques et utilisation en sécurité d'outils à main (marteau, tournevis, scie, ...) afin de déclouer, scier, poncer, visser, clouer, peindre, etc.

Les meubles déjà construits ont pu être mis en service lors de notre barbecue organisé à la fin du mois de juin. Ce projet de jardin collectif permet de créer du lien social et de la convivialité au sein de l'établissement et dans le quartier.

Nous souhaitons aussi initier les résidents à l'agriculture écologique, notamment avec la permaculture, et à les rendre acteurs en leur permettant de s'investir dans un potager. La mise en culture d'un potager permet de faire connaître ou redécouvrir les différents légumes, fruits, aromates. Il suscite la curiosité à leur égard et contribue à les rendre plus familiers. Certaines résidentes retrouvent des pratiques qu'elles avaient pu avoir dans leur pays et affirment leurs compétences et capacités à transmettre leurs savoirs et leurs savoir-faire.

Retrouver le goût des produits frais et de saison et apprendre à les cuisiner contribue à la promotion de la santé en permettant aux résidentes de consommer des aliments sains et de cuisiner des repas équilibrés avec un budget contraint. L'atelier cuisine hebdomadaire en s'approvisionnant en produits du potager vise à réduire le recours à la consommation de plats industriels en s'appuyant sur le savoir-faire des résidentes. En associant les enfants et les parents lors des ateliers cuisine, nous contribuons également à l'éducation au goût des enfants. Il fait découvrir des plats, des recettes qui vont rendre plus attractifs certains produits alimentaires de saison.

Le témoignage de l'éducatrice coanimant l'atelier cuisine illustre l'importance d'éveiller les enfants à une pluralité de saveurs et comment accompagner leurs parents dans cet apprentissage à une alimentation saine.

Au sein du CHRS, nous avons toujours accueilli des adultes en situation de précarité (hébergement, financière et alimentaire...) mais depuis juillet 2022, nous hébergeons aussi des familles monoparentales avec des enfants. Ils participent aux ateliers cuisine régulier et nous avons dû nous adapter à ce nouveau public. En effet, la diversification alimentaire est au cœur des préoccupations des mamans, elles doivent souvent composer avec la réalisation de recettes, le choix des aliments et avec les goûts de leurs enfants. Certaines même, doivent s'adapter aux contenus non choisis des colis alimentaires récupérés aux Restos du cœur.

A plusieurs ateliers, nous avons été confrontés au goût restreint des enfants et à des aliments qu'ils n'aimaient pas. Nous avons donc redoublé d'effort pour trouver des astuces afin de les transformer et de les leur faire aimer.

Par exemple, une fillette de 9 ans, disait ne pas aimer les carottes. Nous les avons associés à de la patate douce et à la pomme de terre sous forme de soupe afin d'atténuer leur goût. Celle-ci a tout d'abord refusé d'y goûter, puis accepté quand même de tester... et elle s'est régalée. Elle a même demandé si elle pouvait prendre le reste de soupe pour son repas du lendemain.

Nous avons eu un second exemple, un garçon de 6 ans, allergique au chocolat et disant détester le goût du café. En participant à la réalisation du tiramisu, il s'est pris au jeu et a eu une forte envie de le manger malgré ses aprioris.

Ces deux exemples nous montrent qu'avec un peu d'ingéniosité et de créativité, manger peut devenir un plaisir malgré nos aprioris sur certains aliments.

Nous nous efforçons de transmettre des bonnes pratiques et des conseils à tous les résidents et leur donner des idées de recettes différentes qu'ils pourront reproduire dans leur studio.

Dans le cadre de l'accompagnement à la citoyenneté, les résidentes ont appris à agir sur leur environnement en réduisant leurs déchets déposés dans les poubelles et en contribuant à pouvoir en réemployer certains. Pour cela, nous avons mis en service un bac à compost qui nous a été fourni par la communauté de communes Paris Est-Marne et Bois. En effet, à l'avenir dans le cadre de la réduction et du tri des déchets, il deviendra obligatoire de disposer de bacs pour y déposer certains déchets. Les résidentes disposent de petits bacs individuels qu'elles peuvent venir vider dans le bac à compost. Des ateliers ludiques ont été organisés pour leur expliquer d'une manière générale comment trier les déchets et comment les répartir dans les différents bacs conteneurs avec un point particulier concernant les déchets compostables et ceux qui ne devaient en aucune façon y être déposés. Le compost ainsi obtenu nous servira pour amender le terrain du potager.

### 3. L'accueil de résidentes sous main de justice

Début avril 2023, avec la Direction générale et la Direction du pôle hébergement nous avons rencontré la DRIHL du Val-de-Marne. Au cours de cette rencontre, nous avons rappelé la vocation de l'Îlot, à savoir l'accueil de personnes sous main de justice, et les objectifs qui ont été fixés notamment lors du plan stratégique 2020-2025, dont celui de porter la file active des CHRS à 50% de personnes sous main de justice.

Lors de cette rencontre nous avons convenus avec la DRIHL du Val-de-Marne que 5 places du CHRS pouvaient être gérées directement avec les SPIP franciliens pour accueillir des femmes isolées en aménagement de peine sous la forme de Placements à l'extérieur (PE) ou en Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE). A la suite de cela, nous avons repris des contacts avec plusieurs SPIP de centres pénitentiaires franciliens accueillant des femmes (Fresnes, Fleury-Mérogis, Réau, Versailles). Ces rencontres ont été l'occasion de présenter le CHRS rénové de l'Îlot installé à Fontenay-sous-Bois, d'en présenter les nouvelles conditions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement.

Les échanges avec les SPIP ont été très instructifs et ont permis de mettre en évidence au moins deux constats.

- ✓ les deux tiers des peines d'emprisonnement sont inférieurs à 6 mois. Dès lors, les délais d'attribution d'une place d'hébergement par le biais d'orientations du SIAO sont largement au-delà des durées de détention. Et cependant, 28% des détenus sortent sans solution d'hébergement. Le SIAO n'apparaît donc plus comme une solution permettant aux détenus d'obtenir une proposition d'hébergement à leur sortie. En conséquence, les SPIP en milieu

fermé n'instruisent quasiment plus de demandes d'hébergement. Ce qui induit des besoins masqués, non comptabilisés par l'observatoire du SIAO.

- ✓ l'évolution de la politique pénale impose désormais que la situation des personnes détenues soit obligatoirement examinée aux deux tiers de leur peine en vue d'un éventuel prononcé de libération sous contrainte entraînant l'exécution du reliquat de peine sous forme aménagée (Semi-liberté, PE, DDSE, ...). Dès lors, des solutions d'accueil au sein de structures conventionnées par la Direction de l'administration Pénitentiaire, telles que l'Îlot, sont nécessaires.

Le CHRS est conventionné pour accueillir des personnes en Placement à l'extérieur (PE) et en Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE). À la suite des différentes rencontres avec les SPIP, des candidatures nous ont été envoyées au fil des mois et nous avons admis deux femmes en Placement extérieur en 2023. Fin décembre 2023, nous avons encore six autres candidatures en attente. En 2023, le SIAO nous a orienté une femme seule condamnée ab initio à une peine de 10 mois aménagée. Elle a effectué sa peine au sein du CHRS en DDSE.

## 4. L'inscription dans la démarche qualité et l'évaluation.

Comme tous les établissements, notre Centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Îlot Val-de-Marne va être soumis à la fin de l'année 2024 à une évaluation externe par un cabinet qualifié. Dans cette perspective, l'association l'Îlot, a souhaité engager une démarche qualité avec l'ensemble de ses dispositifs d'hébergement. Aussi, sous la coordination de la Direction de pôle hébergement et l'appui du Responsable qualité et de la Directrice des ressources humaines, nous avons opté pour une méthode de groupe de travail transversal commune à l'ensemble des établissements d'Île-de-France et d'Amiens. A partir des objectifs du référentiel de la HAS, les responsables ou des directeurs sont pilotes de thématiques, qu'ils mènent avec un référent travailleur social ou agent d'accueil. Au terme de la réflexion, les outils et la procédure sont présentés par le groupe, amendés et validés de façon collégiale par les responsables. A charge au responsable de le mettre en application dans son établissement, en s'appuyant sur le co-référent du groupe.

Ainsi, les groupes de travail inter établissements ont été définis et ont commencé à se mettre en place autour de plusieurs thématiques :

- ✓ instances représentatives des résidents ;
- ✓ questionnaire de satisfaction ;
- ✓ le dossier du résident ;

- ✓ le respect des droits fondamentaux ;
- ✓ plan de gestion de crises et continuité de l'activité ;
- ✓ bientraitance et prévention des risques de maltraitance et de violence.

L'ensemble de ces outils et procédures devra être déployé au plus tard le 15 juin 2024.

De façon concomitante, un cabinet pilotera avec l'ensemble des équipes la réécriture des projets d'établissement. Ceci nous permettra de mettre à jour les livrets d'accueil, les contrats de séjour, les règlements de fonctionnement, et assurer la bonne application de la loi 2002-2. Le CVS ou les instances en place seront, bien entendu, associés à ce travail de réflexion.

### Mise en place des Conseils de la vie sociale

Concernant la thématique des instances représentatives des résidents, nous avons invité les résidents majeurs présents à une réunion de sensibilisation au rôle et à la mission d'un Conseil de la vie sociale (CVS). Cette réunion préparatoire avait pour but au travers d'échanges avec eux, d'en expliquer la fonction et l'importance en vue d'organiser des élections de représentants au Conseil de la vie sociale.

Afin de pouvoir expliquer de la manière la plus claire et ludique possible la mission d'un CVS et le rôle des représentants élus nous avons projeté de courtes vidéos pédagogiques. Des questions ont été posées qui ont donné lieu à des échanges entre résidents et l'équipe socio-éducative présente. Toutes les questions ayant été posées et les réponses apportées, un appel à candidatures a été effectué. Cependant, lors de la réunion aucun résident présent ne s'est porté candidat. Nous avons laissé un délai de réflexion de 5 jours après la réunion pour que des personnes puissent encore se porter candidats. A l'issue de ce délai, nous n'avons pas eu de résidents désireux de se porter candidats à l'élection des représentants au Conseil de la vie sociale.

Dès lors, nous avons rédigé un constat de carence et annoncé qu'un Groupe d'expression des résidents serait remis en place afin d'avoir malgré tout un espace d'échange et de consultation avec les résidents.

# PERSPECTIVES 2024

---

## **Finaliser la démarche du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :**

Comme tous les Établissements et services médico-sociaux (ESMS), le CHRS devra conclure avant fin 2024 un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce contrat sera commun aux deux établissements franciliens de l'association (CHRS Val-de-Marne et CHRS Chemin Vert). Il sera donc interdépartemental. Nous avons déjà engagé la phase des diagnostics sur l'organisation et le fonctionnement des deux CHRS, sur l'accompagnement des personnes hébergées et les ressources de chaque établissement. Sur la base de ces diagnostics et à l'issue d'un dialogue contradictoire avec les DRIHL, des engagements sur des objectifs d'activité seront contractualisés avec des ressources financières planifiées pour cinq ans.

## **Préparer l'évaluation externe :**

Le CHRS effectuera son évaluation externe au cours du dernier trimestre 2024 et, pour cela, devra rendre son dossier d'auto-évaluation à la fin du premier semestre 2024. Les évaluations externes vont concerner l'ensemble des dispositifs d'hébergement de l'association. Des groupes de travail thématiques inter-établissements ont été définis et planifiés. Ils vont se tenir durant le premier semestre 2024. Ils doivent permettre d'harmoniser les procédures et documents.

## **Evaluer le Projet d'établissement après 2 ans de mise en œuvre :**

Le projet d'établissement a été réécrit complètement en 2022 avant notre installation à Fontenay-sous-Bois. L'année 2024 sera l'occasion d'en tirer un premier bilan et analyse après deux ans de mise en œuvre, d'en revoir, le cas échéant, certains points à la lumière de notre expérience nouvelle à Fontenay-sous-Bois (accueil en studios autonomes, accueil d'enfants mineurs, de personnes en aménagement de peine, ...), des évolutions éventuelles de notre public accueilli et des évolutions réglementaires récentes sur son contenu minimal (Décret 2024-166 du 29 février 2024).

## **Confirmer l'accueil du public justice :**

L'année 2023 a montré, après avoir rencontré les SPIP franciliens, qu'il y a des besoins concernant l'hébergement et l'accompagnement du public justice. Notre liste d'attente pour accueillir les PE et DDSE à fin 2023 en atteste, bien que cela ne représente qu'une partie de

l'ensemble des besoins. Nous souhaitons conforter, voire augmenter nos places fléchées Justice. La négociation du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en 2024 sera une opportunité d'en discuter avec la DRIHL.

### **Accueil d'enfants mineurs de plus de trois ans :**

L'accueil d'enfants de plus de trois ans au sein du CHRS est une évolution importante en termes d'accueil et d'accompagnement pour l'ensemble de l'équipe socio-éducative. Les orientations du SIAO sur nos places « duos » concernent majoritairement les familles monoparentales au détriment des couples sans enfants dont les demandes d'hébergement sont moindres. Si nous nous sommes adaptés progressivement en 2023 à ce public nouveau, des partenariats spécifiques restent encore à développer.

### **Développer l'accompagnement autour de la citoyenneté :**

L'année 2024 est une année d'élections. Elle sera l'occasion de mener des ateliers collectifs autour des institutions européennes, de leurs rôles et leurs incidences au sein des différents pays membres et dans la vie quotidienne. Les institutions françaises seront également expliquées ainsi que les élections (comment sont-elles organisées ? Qui peut être candidat ? Qui peut être électeur et comment le devenir ? etc.).

# MERCI À NOS PARTENAIRES

---

L'Îlot Val-de-Marne compte de nombreux partenaires institutionnels et associatifs dans plusieurs domaines d'intervention.

Nous remercions notamment :

## Santé :

- ✓ le Centre hospitalier les Murets – Pôles 94G01 (unité d'hospitalisation Sarah Bernhardt) et 94G04 (Unité d'hospitalisation Héloïse) ;
- ✓ le Groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif – Secteur 94G13 ;
- ✓ le Centre de soins d'accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA) : Jet 94 au Plessis Trévisé ;
- ✓ le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues (CAARUD) VISA 94 à Champigny sur Marne ;
- ✓ Equipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) de l'hôpital des Murets à La Queue-en-Brie ;
- ✓ les Centres médico-psychologiques (CMP) de Fontenay-sous-Bois, Vincennes et Villiers-sur-Marne ;
- ✓ la Maison de la prévention – Point écoute jeunes de Fontenay-sous-Bois.

## Emploi :

- ✓ le PRIJ de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ le Pôle emploi de Vincennes ;
- ✓ la Mission locale des villes du nord du bois (Vincennes-Fontenay-sous-Bois) ;
- ✓ les Ateliers chantiers d'insertion : approche et insertion service prestations, Rejoué.

## Logement :

- ✓ le Service logement de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) du Val-de-Marne – AVDL ;
- ✓ Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL).

## Justice :

- ✓ le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Val-de-Marne – Le SPIP milieu ouvert de Créteil et le SPIP de la MAF de Fresnes ;

- ✓ le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la MAF de Fleury-Mérogis ;
- ✓ le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Centre pénitentiaire du Sud Francilien (Réau).

#### Activités sociales, culturelles et sportives :

- ✓ la Compagnie des Marins ;
- ✓ Fontenay-sous-Bois en Scènes ;
- ✓ Espace des solidarités de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ le Point d'accès aux droits de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ Association *cultures du cœur*.

#### Elus :

- ✓ monsieur le maire de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ la 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire déléguée à l'action sociale ;
- ✓ l'Adjointe au maire déléguée au droits des femmes, à l'égalité et aux relations Internationales ;
- ✓ la Conseillère municipale déléguée à l'accueil et l'aide à l'intégration ;
- ✓ la Conseillère municipale déléguée aux associations solidaires ;
- ✓ la Conseillère municipale déléguée à la mission locale et à l'insertion.



## Centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Îlot Val-de-Marne

7 Rue Louis Xavier de Ricard  
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS  
01 43 28 03 98  
[ilot94@ilot.asso.fr](mailto:ilot94@ilot.asso.fr)

[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)

